

Le français québécois dans les médias: étude prosodique d'un corpus d'émissions télévisées et radiophoniques

Marco Baretta

Laboratorio di Fonetica Sperimentale «Arturo Genre»
Dipartimento di Lingue e Letterature Straniere e Culture Moderne
Università di Torino

1. Introduction

L'étude sur la variation phonétique et prosodique du français québécois parlé dans les médias est récente et bien des aspects demeurent encore inexplorés. À travers l'analyse d'un corpus d'émissions télévisées et radiophoniques avec deux logiciels conçus expressément pour l'étude et l'annotation de données de parole et pour les traitements de fichiers sonores (*ELAN 4.9.4* et *Praat*), cet article vise à analyser qualitativement les phénomènes prosodiques les plus fréquents dans le parlé médiatique franco-québécois. En outre, il veut vérifier si le rythme va au-delà de la simple définition de l'accentuation oxytonique et décrire l'organisation temporelle des patrons accentuels et des profils mélodiques spécifiques, en essayant de comprendre quels phénomènes s'associent à leur production. Finalement, cette recherche essaye d'observer s'il y a des différences d'après le type de chaîne (publique ou privée) et d'après le rôle des locuteurs (animateurs ou interviewés).

La première partie de cet article définit quelques aspects prosodiques du français parlé, alors que la deuxième analyse les réalisations des schémas de proéminence accentuelle présents dans le corpus analysé.

2. Le français parlé: quelques aspects prosodiques

La prosodie peut être considérée comme «le domaine de la phonétique qui étudie l'intonation, l'accentuation, le rythme et la durée des réalisations des phonèmes» (Martin 2009: 13).¹

La structure prosodique est souveraine, puisqu'elle «organise hiérarchiquement des unités minimales prosodiques appelées mots prosodiques²» (Martin 2009: 85) et parce que, difficilement, une autre structure (syntaxique, morphologique, sémantique, informationnelle etc.) peut en déterminer une caractéristique quelconque.

2.1 L'intonation

Lorsque nous parlons et que nous lisons, «nous percevons une sorte de hauteur musicale, rythmée et aux notes fluctuantes, attachées à chaque syllabe, à chaque énoncé, à chaque phrase. C'est ce qui constitue l'intonation de la phrase» (Martin 2009:

¹ Il faut préciser que les auteurs cités dans ces paragraphes ont employé des représentations et des approches différentes dans leurs analyses. En effet, certains ont privilégié la langue, alors que d'autres se sont concentrés sur la parole.

² Le mot prosodique correspond au domaine où se place l'accent final primaire.

13). L'intonation «se réalise objectivement par les variations d'un ensemble de traits acoustiques – facteurs irréductibles de la voix: l'intensité, la durée et la fréquence fondamentale»³ (Delattre 1966a: 2), appelés paramètres prosodiques (Martin 2009).

2.1.1 Les phrases déclaratives

En français, le schéma intonatif⁴ d'une phrase déclarative simple, composée d'un syntagme nominal suivi d'un syntagme verbal, est constitué d'une partie montante, annonçant quelque chose, suivie d'une autre descendante, donnant l'information. Ce schéma est bien représentable avec deux lignes obliques convergentes (fig. 1).⁵

Un octogénéaire plantait

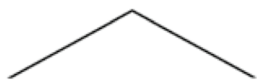


Fig. 1. Représentation du schéma intonatif d'une phrase déclarative simple en français (Grammont 1963: 151).

Cependant, lorsque la phrase est longue, chacune de ses parties peut contenir plu-

³. «[L']analyse spectrale de type Fourier décompose de petits segments successifs du signal de parole [...] en composantes harmoniques [...]. La fréquence fondamentale, notée F_0 [...] correspond alors à celle de la première composante trouvée dans cette décomposition harmonique du signal, mais correspond aussi [...] à la différence de fréquence entre deux harmoniques consécutives. On parle alors d'estimation de la fréquence laryngée» (Martin 2009: 16).

⁴. Le schéma intonatif peut être également appelé courbe d'intonation (Delattre 1966a) ou courbe mélodique (Martin 2009).

⁵. Pour cette raison, le schéma intonatif français est également appelé circonflexe (Di Cristo 1998), cloche ou bosse (Martin 2009).

sieurs éléments rythmiques. En effet, «[l]a partie montante ne présente pas une montée progressive de la voix depuis la première syllabe jusqu'à la dernière, sauf dans le cas, relativement rare, où elle ne comprend qu'un seul élément rythmique de trois syllabes au plus» (Grammont 1963: 155). D'ailleurs, dans une énonciation neutre, quand la partie montante est constituée de plus de trois syllabes, il se produit une ondulation avec des baisses d'un ton ou d'un demiton avant la fin de la montée. Toutefois, le dernier élément finit toujours sur la note montante la plus haute (fig. 2).



Fig. 2. Schéma intonatif de la partie montante (Grammont 1963: 158).

Le passage de la partie montante à la descendante est immédiat. Il a lieu par une chute sans transition. La partie descendante est donc plus basse que la partie montante. Comme dans le schéma de la partie montante, les éléments de la partie descendante présentent des ondulations, «mais leurs notes basses sont plus basses que dans la partie montante, et leurs notes hautes s'élèvent moins haut. En outre, [...] les toniques baissent ordinairement d'au moins un demiton d'élément en élément» (Grammont 1963: 158). Enfin, le dernier élément finit sur la note la plus basse de toute la phrase (fig. 3) (Grammont 1963).



Fig. 3. Schéma intonatif de la partie descendante (Grammont 1963: 159).

De ce fait, «[w]ith longer utterances, [...] a sawtooth pattern emerges» (Di Cristo 1998: 200-201) (fig. 4).



Fig. 4. Schéma intonatif du syntagme L'ami du voisin de Jean (Di Cristo 1998: 201).

2.1.2 Les phrases interrogatives

Les phrases interrogatives sont des phrases incomplètes, parce qu'elles énoncent une attente qui n'a pas de réponse. Par la suite, n'ayant pas de partie descendante et concluante, les phrases interrogatives devraient finir, en principe, sur une note montante (Grammont 1963, Delattre 1966a). Dans ce cas, «[l]a syllabe tonique de la phrase interrogative est la même qui recevrait la note la plus haute si la phrase était rendue énonciative et munie d'une partie descendante. Pour obtenir cette phrase énonciative, il suffit de composer la réponse à la question. [...] Est-il dans la *salle*? – [Il est dans la *salle* depuis une heure]» (Grammont 1963: 177-178, italique original). Cependant, si dans les phrases interrogatives, après la syllabe tonique, il y a des mots accessoires ou complémentaires, leur ton sera descendant, comme dans cet exemple: «Qui te l'a *dit*, malheureux?» (Grammont 1963: 178, italique original).

Les mots interrogatifs (*comment*, *pourquoi*, *de quoi*, *qui*, *quel* etc.) ne reçoivent le ton interrogatif que lorsqu'ils possèdent la note la plus haute dans la phrase déclarative correspondante. Par exemple, à l'interrogation «Que faites-vous donc *là*, mon cher enfant?» (Grammont 1963: 178, italique

original) correspond la réponse «Je faisais *là* d'amères réflexions» (Grammont 1963: 178, italique original). Dans ce cas, l'accent est sur *là*, alors que *que*, même si c'est un pronom interrogatif, n'a pas de ton interrogatif dans l'interrogation. Inversement, dans «*Comment* appelles-tu ça?» (Grammont 1963: 179, italique original), *comment* possède le ton interrogatif et donne à la question un ton descendant, parce qu'il aurait la note la plus haute dans la réponse correspondante: «Voilà *comment* je l'appelle» (Grammont 1963: 179, italique original).⁶

«Quand la phrase interrogative ne contient pas de terme interrogatif et que les mots qui la composent sont rangés dans l'ordre d'une phrase énonciative, c'est l'intonation seule qui lui donne le sens interrogatif» (Grammont 1963: 183). De ce fait, la phrase déclarative «Tu ne le savais pas» (Grammont 1963: 183) commence assez bas, monte jusqu'à *-vais*, puis redescend sur *pas*. Par contre, la courbe mélodique de la question «Tu ne le savais pas?» (Grammont 1963: 183) commence une quarte plus haut et reste sur la même note jusqu'à *pas*, où elle montera rapidement jusqu'à, au moins, une quinte plus

⁶ Pour Delattre (1966a) et Di Cristo (1998), dans les interrogations neutres, quand le mot interrogatif se trouve en position initiale, l'accent d'intonation se place toujours sur lui et ensuite, le schéma intonatif descend jusqu'à la dernière syllabe. En revanche, quand le mot interrogatif se trouve en position finale, comme dans *Vous voyagez comment?*, la partie montante du schéma intonatif atteint le verbe et tombe enfin sur le mot interrogatif (Di Cristo 1998). Toutefois, ce schéma peut se présenter encore différent. Par exemple, si le locuteur pose l'interrogation pour faire répéter à son interlocuteur ce qu'il vient de dire car il ne l'a pas compris, la partie montante de la courbe sera sur *comment*.

haut que son départ (Grammont 1963, Di Cristo 1998).⁷ L'intonation de *pas* a donc une valeur sémantique. Cependant, la place du ton sémantique peut changer l'interprétation de la phrase. Par exemple, si dans la phrase interrogative *Vous ai-je dit qu'elle était à moi?*, le pic du contour interrogatif est sur *dit*, la réponse pourrait être *Oui, vous me l'avez dit*, alors que si le ton est sur *moi*, on pourrait entendre une réponse telle que *Non, vous m'avez dit qu'elle était à Jean* (Grammont 1963).

Par contre, dans les schémas intonatifs des questions posées pour confirmation, on trouve une chute finale précédée d'une élévation dans la pénultième syllabe. Cependant, dans les questions qui se terminent par *oui?*, *non?*, *hein?*, *n'est-ce pas?*, la chute est suivie d'une montée en correspondance du mot interrogatif.

En ce qui concerne les questions proposant une alternative, comme *Vous préférez du vin ou de la bière?*, le premier terme a un schéma montant, alors que le deuxième en a un descendant (Di Cristo 1998).⁸ Le ton le plus haut se trouve en correspondance de la conjonction *ou* ou sur la dernière syllabe du premier terme, si les deux termes sont séparés par une pause

(Rossi 1980).⁹ En outre, dans les interrogatives alternatives composées par juxtaposition (sans la conjonction disjonctive *ou*), comme dans *Voulez-vous du thé, du café, du chocolat?*, «le texte est associé à 3 structures prosodiques interrogatives indépendantes» (Martin 2009: 92). En revanche, les questions elliptiques, introduites par *et* ou *mais*, comme *Et ta voiture?*, sont caractérisés par un schéma intonatif descendant (Di Cristo 1998).

2.1.3 Les phrases exclamatives

«L'exclamation est marquée essentiellement par [...] une intensité [...] considérable» (Grammont 1963: 186-187). Quand l'intensité exclamative devrait être attribuée à un mot commençant par une voyelle, il ne la reçoit jamais sur sa première syllabe, mais sur celle qui suit, comme dans le cas d'«Imbécile!» (Grammont 1963: 187), où l'intensité se place sur *-bé*.¹⁰

En outre, l'intensité et la hauteur augmentent dans les interjections et les mots exclamatifs. Dans *Oh! madame, que c'est beau!* (Grammont 1963: 188, italique original), *Oh*, interjection, et *que*, mot exclamatif, montent, tandis que *madame* et *c'est beau* redescendent (Grammont 1963).

En ce qui concerne les phrases exclamatives et les impératives (commandements), leur schéma intonatif est constitué d'une chute rapide (Delattre 1966a). En revanche, pour ce qui est des vocatifs, le schéma intonatif est composé d'une partie montante

⁷ Di Cristo (1998) précise que «if a question is formed of one or two stress groups, its pitch pattern (except for the final rise) is similar to that of the corresponding declarative utterance. On the other hand, if the question contains more than two stress groups, the recurrent pitch pattern of stress groups between the first and the last tends to be different from that of the corresponding declarative utterance, consisting of a sequence of lowered pitches or downstepped tones» (Di Cristo 1998: 205).

⁸ Par conséquent, le texte est interrogatif, mais la structure prosodique correspond à celle d'une phrase déclarative (Martin 2009).

⁹ Plutôt que la position des tons hauts, Martin (2009) analyse les allures montantes et descendantes des contours mélodiques.

¹⁰ Toutefois, l'accent d'insistance pourrait également tomber sur *-cile*, en correspondance de l'accent primaire.

et d'une descendante. Le passage entre les deux parties a lieu en correspondance de la dernière syllabe (Di Cristo 1976).¹¹

2.1.4 L'expressivité et la focalisation

Aussi bien l'exaspération dans les interrogations que l'invitation gentille dans les phrases impératives peuvent être représentées par le schéma intonatif de l'implication, caractérisé par un grand mouvement d'élévation et de baisse tout concentré sur la dernière syllabe et par la désaccentuation des syllabes accentuées précédentes (Delattre 1966a).

En revanche, la focalisation prévoit l'emploi des accents d'insistance pour intensifier un mot ou pour faire un contraste. Pour ce qui est des intensifications, elles peuvent donner un ton plus intense à une syllabe, à un mot lexical, à un clitique ou à un adverbe, comme dans «C'est FORMIDABLE!» (Di Cristo 1998: 209, majuscules et souligné originaux), où l'accent d'insistance est sur *for-*. Par contre, en ce qui concerne les contrastes, l'élément focalisé présente un schéma circonflexe, dont le mouvement de montée et de baisse est tout concentré sur la dernière syllabe, comme dans le cas de l'implication (Di Cristo 1998).

2.1.5 Les phrases interrompues et suspensives

Lorsque le locuteur est interrompu par un interlocuteur ou un bruit (interruption abrupte), la dernière syllabe qu'il prononce a la même hauteur, intensité et durée qu'elle aurait si la phrase continuait.

En revanche, dans les phrases suspensives, le locuteur s'arrête de lui-même (interruption programmée). Au cas où le mot recevrait l'accent dans la phrase ininterrompue, la dernière syllabe se prononcerait telle quelle. Inversement, si la phrase terminait par un mot accentué, l'arrêt pourrait être lié soit à une hésitation soit à une omission volontaire (Grammont 1963).

2.1.6 Les dix intonations de base du français

Delattre (1966a) décrit les courbes mélodiques des dix intonations employées en français (figg. 5, 6).

Parmi les phrases déclaratives, Delattre (1966a) distingue les continuations mineures des majeures.¹² Il s'agit de deux courbes montantes et convexes, mais, comme nous pouvons observer dans la fig. 6, la continuation mineure (*Si ces auzis*) passe du niveau 2 au niveau 3, tandis que la continuation majeure (*étaient frais*) passe du niveau 2 au niveau 4.¹³

En outre, la courbe d'intonation mineure n'a pas une direction fixe. Par exemple, si elle précède une courbe de plus haut niveau (continuation majeure, question ou implication), elle peut descendre ou monter pour varier la ligne mélodique. En revanche, en ce qui concerne la finalité, le schéma intonatif est une droite et descend du niveau 2 au niveau 1.

Par contre, les interrogations (*Qui les*

¹¹ Di Cristo A. (1976). «Des traits acoustiques aux indices perceptuels: application d'un modèle d'analyse prosodique à l'étude du vocatif en français». *TIPA*, vol. 3, 213-358. Dans Di Cristo (1998).

¹² Elles sont également appelées respectivement continuatif majeur (CT) et continuatif mineur (ct) par Rossi (1980).

¹³ «Le rôle du niveau 4 est clairement de réunir de petites unités de sens en une grande unité de sens qui n'est pas la dernière de la phrase. D'où la terminologie de continuation mineure et continuation majeure» (Delattre 1966a: 10).

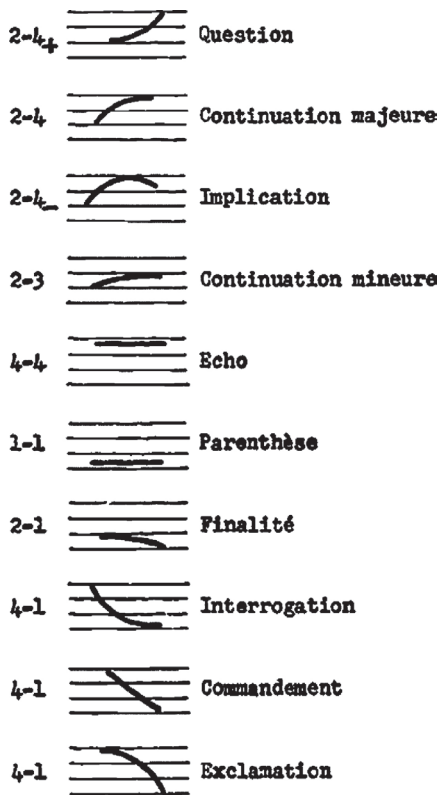


Fig. 5. Les dix intonations de base du français (Delattre 1966a: 4).

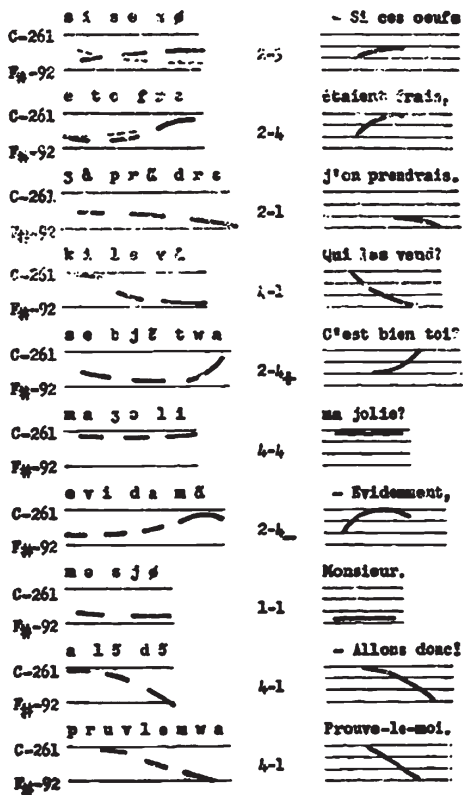


Fig. 6. Les dix intonations de base du français avec des exemples (Delattre 1966a: 6).

vend?) ont une courbe mélodique descendante et concave du niveau 4 au niveau 1, tandis que les questions (*C'est bien toi?*) ont une courbe concave montant du niveau 2 jusqu'à 4+.

L'implication (*Évidemment*), qui est prononcée comme un sous-entendu, a une courbe intonative convexe et montante partant du niveau 2 et caractérisée par un mouvement d'élévation et de baisse sur la dernière syllabe au niveau 4. De cette baisse vient la notation 2-4-.

Les parenthèses sont caractérisées par un schéma intonatif plat et «dont la hauteur de plateau est conditionnée par la courbe d'intonation qui précède» (Delattre 1966a:

13). *Monsieur* est une parenthèse basse et apparaît «après les intonations descendantes ou à appendice terminale descendante (l'implication)» (Delattre 1966a: 13). Pour cette raison, sa hauteur de plateau est au niveau 1. En revanche, *Ma jolie?* est une écho et suit «les intonations ascendantes, auxquelles elle emprunte sa note haute comme point de départ» (Delattre 1966a: 13). Par conséquent, elle se trouve au niveau 4.¹⁴

En revanche, les exclamations et les

¹⁴ «L'écho [...] n'est donc pas un nouvel intonème, mais un allotone de l'intonème de parenthèse» (Delattre 1966a: 13).

commandements sont caractérisés par un schéma intonatif représenté par une ligne descendant du niveau 4 au niveau 1. Toutefois, les exclamations se distinguent des commandements, parce qu'elles sont convexes et parce qu'elles peuvent avoir également une intonation ascendante, «[m]ais alors ce n'est pas une pure exclamation – c'est en réalité une implication à laquelle s'ajoute une certaine émotion» (Delattre 1966a: 12).

Ces dix courbes d'intonation peuvent se ranger en sept classes appelées *intonèmes*: «quatre classes ascendantes: A) la continuation mineure, B) la continuation majeure, C) la question, D) l'implication; deux classes descendantes: E) la finalité, F) l'interrogation, le commandement et l'exclamation [...];¹⁵ et une classe en plateau: G) les parenthèses» (Delattre 1966a: 14).

Rossi (1980) retravaille les intonations de Delattre (1966a) et obtient neuf intonèmes: la question, l'assertion, la parenthèse incidente, le continuatif majeur, appellatif, énumératif et mineur, et le conclusif majeur et mineur (fig. 7).

Finalement, Martin (2009) présente une description phonologique des variantes des modalités déclaratives et interrogatives de la phrase *Tu viens* (fig. 8). Si la déclarative *Tu viens* est accompagnée d'un contour descendant et bas, c'est une assertion, mais si son contour descendant est très ample, la proposition correspond à un ordre. Enfin, si la déclaration est caractérisée par un contour montant-descendant, il s'agit d'une évidence. En

revanche, si l'interrogative *Tu viens* n'a qu'un contour mélodique montant, c'est une question, mais si elle est accompagnée d'une forte amplitude, la proposition est réalisée avec un ton de surprise. En revanche, si l'interrogative est également caractérisée par un contour circonflexe, elle exprime un doute.

2.2 L'accent

UNITÉS	CONTENU	FONCTIONS		EXPRESSION				
		ENONC.	SYNT.	Forme Niveau d'abstraction C	Substance			
/QU/	question	+	?	Stat	Stat	GLISS2 N ... < N ... > N bref long		
				[CT, IC] ... CC				
/AS/	assertion	+	?	[CT, IC] ... CC				
/IN/	parenthèse incidente	thématique	?	aN (ct) > N	cc]			
/CT/	continuatif majeur	thématique	?	STAT	IA	Long		
/CTv/	continuatif appellatif	thématique	?	GLISS 1	SA	Long		
/EN/	énumératif	-	coordon.	GLISS 1	SA	Long		
/ct/	mineur	-	jonctif	STAT	HM	... Long	/CT	
/cc/	conclusif majeur	thématique	?	aN + Δ	Long	/CC		
/cc/	conclusif mineur	-	disjonct.	G	Long			

Fig. 7. Unités intonatives d'après Rossi (1980: 203).

	Assertion	Ordre	Evidence	Question	Surprise	Doute
Montant	-	-	-	+	+	+
Ample	-	+	+/-	-	+	+/-
Cloche	-	-	+	-	-	+

Fig. 8. Description phonologique des variantes de modalité utilisant les traits +/- Montant, +/- Ample et +/- Cloche (Martin 2009: 89).

L'accent est conçu comme «un fait local de proéminence¹⁶ (assurant la promotion d'une unité de la chaîne, principalement la syllabe) qui participe à la structuration et

¹⁵ L'interrogation, le commandement et l'exclamation sont rassemblés en un seul intonème, parce que leurs courbes mélodiques descendent toutes du niveau 4 au niveau 1 (Delattre 1966a).

¹⁶ La proéminence «fait référence [...] à un phénomène perceptif, [...] validable par l'expéri-

à la hiérarchisation des unités de la langue et du discours telles que les mots, les syntagmes et des unités de rang supérieur» (Di Cristo 1999: 185). Par contre, selon une approche métrique, l'accent «est une entité primitive de l'organisation rythmique» (Di Cristo 1999: 186) et détermine une frontière rythmique (Di Cristo 1999).

En outre, malgré la distinction formelle entre accent et intonation, le lien entre ces deux phénomènes est étroit. En effet, la structure accentuelle est à la base de la construction de l'intonation (Bruce 1985).¹⁷ De ce fait, «les syllabes métriquement fortes constituent les principaux **points d'ancrage** des segments tonaux constitutifs de l'intonation» (Di Cristo 1999: 186, gras original).

L'accent est censé avoir trois fonctions de base: distinctive, culminative et démarcative (Di Cristo 1999). La fonction distinctive est spécifique des langues à accent libre,¹⁸ puisqu'elle identifie et hiérarchise les morphèmes constitutifs des mots (Garde 1968). Pour ce qui est de la fonction culminative, elle «met en valeur un segment de la chaîne» (Holm 1986: 21), à savoir des unités syntaxiques et sémantiques fondamentales. Enfin, la fonction démarcative est typique des langues à accent fixe¹⁹ et «visse à délimiter les uni-

tés significatives dans le continuum parlé» (Holm 1986: 2).

De plus, l'accentuation présente trois catégories fondamentales: lexicale, métrique et de focalisation. Les accents appartenant aux deux premières catégories sont liés aux structures de la langue, tandis que ceux qui dérivent de «la troisième sont motivés par des facteurs sémantico-pragmatiques relatifs au contexte, à l'intention et à l'attitude du locuteur dans une situation discursive donnée» (Di Cristo 1999: 191). L'accent lexical est morphologiquement ou lexicalement distinctif et identifie donc le mot. En revanche, l'accent métrique correspond à «un ajustement des contraintes linguistiques spécifiques à la langue (notamment lexico-syntaxiques) et des contraintes biologiques [...] imposées par une horloge interne» (Di Cristo 1999: 191). Finalement, l'accentuation de focalisation peut être classée en focalisation d'information et d'emphase (Di Cristo 1999). Dans le premier cas, le focus d'information peut être large, lorsqu'il comprend un énoncé complet ou un constituant majeur d'énoncé, ou étroit, quand il concerne un constituant mineur, un item lexical ou une syllabe, ce qui le fait interpréter comme un contraste (Ladd 1997).²⁰ D'après Bolinger (1985),²¹ cette forme d'accentuation est une accentuation d'intérêt. En revanche, pour ce qui

mentation, et à une **entité abstraite** constitutive des représentations mentales que les sujets ont de la prosodie de leur langue» (Di Cristo 1999: 185, gras original).

¹⁷ Bruce G. (1985). «Structures and function of prosody». Dans B. Guérin et R. Carré (dir.). *Proceedings of the French-Swedish seminar on speech*. Grenoble, 549-559. Dans Di Cristo (1999).

¹⁸ Dans les langues à accent libre, «aucune règle ne fixe la place de l'accent dans le mot» (Garde 1968: 5), comme l'allemand, l'italien et l'anglais (Garde 1986).

¹⁹ Pour les langues dont l'accent est fixe, il est «toujours placé sur une syllabe déterminée» (Garde 1968: 5), comme le tchèque, le polonais ou le latin.

²⁰ Ladd D. R. (1980). *The Structure of Intonational Meaning: Evidence from English*. Bloomington, Indiana University Press. Dans Di Cristo (1999).

²¹ Bolinger D. (1985). «Two views of accent». *Journal of Linguistics*, vol. 21, 79-123. Dans Di Cristo (1999).

est de la focalisation d'emphase, il en existe deux types: une emphase d'intensification, avec une fonction impressive, et une emphase de cumule, jouant un rôle expressif (Di Cristo 1999).²²

2.2.1 Les trois thèses traditionnelles sur l'accentuation du français

Une des premières thèses sur l'accentuation du français soutient que le français est une langue sans accent, vu l'absence de valeur distinctive et le syncrétisme entre l'accentuation et l'intonation, lié à la coïncidence entre l'accent en position finale et les limites des structures syntaxiques.

La deuxième position, défendue par Fouché (1959) et Grammont (1963), n'admet qu'un accent final de groupe, alors que toute forme d'accentuation emphatique n'est qu'un fait paralinguistique. En revanche, Garde (1968) soutient que le français est une langue à accent fixe sur la dernière syllabe.

Finalement, Fónagy (1980)²³ estime que le français est une langue à accentuation probabilitaire, témoignant d'un changement en cours. Les Français accentueraient la syllabe initiale des mots et créeraient ainsi des schémas baritoniques dans lesquels l'accent ne se placerait que sur les syllabes initiales et finales (Fónagy 1989).²⁴

2.2.2 L'accent primaire final

La plupart des études traditionnelles

défendent la position de Garde (1968), d'après laquelle le français est une langue dont l'accentuation est dominée par une stricte oxytonie. En d'autres termes, le français n'a pas d'accent lexical, mais il est caractérisé par un seul accent primaire (rythmique), mélodique et fixe, qui se place sur la dernière syllabe de la dernière unité lexicale d'un mot ou d'un groupe accentuel, compte non tenu du schwa (syllabe finale pleine) (Di Cristo 1998).

2.2.3 L'accent de groupe

L'accent se place de préférence sur les unités lexicales (Garde 1968, Monaghan 1993), normalement des mots lexicaux ou des morphèmes, sélectionnés par un principe d'accentogénéité. En outre, selon un principe de regroupement, un groupe accentuel est formé par un mot accentogène et les proclitiques et les enclitiques adjacents (articles, pronoms, auxiliaires, adjectifs etc.) (Garde 1968, Di Cristo 2003).²⁵

Cependant, le groupe accentuel peut être également composé de plusieurs unités lexicales. Toutefois, pour la condition de borne de droite, la dernière syllabe du groupe est la seule qui a l'accent sur sa dernière syllabe. En effet, à l'intérieur d'un groupe accentuel, les mots qui pourraient avoir un accent primaire si prononcés tous seuls ou en fin de groupe deviennent atones (Fouché 1959, Grammont 1963).

²² L'accentuation de focalisation d'emphase est également appelée accentuation de puissance (Bolinger 1985). V. n. préc.

²³ Fónagy I. (1980). «L'accent en français: accent probabilitaire». Dans I. Fónagy et P. R. Léon (dir.). L'accent en français contemporain. *Studia Phonetica*, vol. 15, 123-233. Dans Di Cristo (1999).

²⁴ Fónagy I. (1989). «Le français change de visage?». *Revue Romane*, vol. 24, n° 2, 225-254. Dans Di Cristo (1999).

²⁵ Certains savants appellent l'accent final *accent d'intensité*, parce que la dernière syllabe, à laquelle il est attribué, «est dite avec plus de force que les autres» (Grammont 1963: 105), alors que pour d'autres, il s'agit plutôt d'un accent de durée (Delattre 1966b).

Par exemple, si dans le syntagme *Une bouteille*, l'accent est placé sur la syllabe *-teille*, dans *Une bouteille verte*, l'accent est déplacé sur *verte*. «L'accent n'appartient donc pas au mot, mais au groupe, et un mot donné le porte ou ne le porte pas selon la place qu'il occupe dans le groupe et le rôle qu'il y joue» (Grammont 1963: 106).²⁶ Il s'agit donc d'un accent de groupe (Fouché 1959, Grammont 1963, Garde 1968), «the main function of which is the grouping together of lexical items bearing close syntactical and/or semantic relations into a single stress group» (Di Cristo 1998: 196).

En outre, l'accent final d'un mot ne cause pas d'allongement de syllabes si ce mot appartient à un mot prosodique dont il n'est pas l'élément final, alors qu'il les allonge si elles sont placées à la fin du mot prosodique. Par exemple, dans «*< (la jolie) (maison) >*» (Di Cristo 1999: 200, gras original),²⁷ la syllabe *-lie* n'est pas allongée, parce qu'elle n'est pas à la fin du mot prosodique, alors que *-son* est allongé, parce qu'il se trouve à la fin du mot prosodique. De plus, les accents finaux des mots prosodiques se distinguent des accents finaux des unités intonatives,²⁸ parce que les derniers sont encore plus longs que les pre-

miers.

Finalement, les clitiques, qui normalement ne sont pas accentogènes, peuvent être parfois accentués en français, comme dans l'unité intonative suivante: «[Dis-LE | à ton jeune FILS]» (Di Cristo 1998: 196, majuscules originales), où, pour la localisation de la tête à droite, le clitique *LE* est accentué dans le groupe *Dis-le* (Di Cristo 1999). De plus, la syllabe qui possède l'accent primaire est plus longue et raccourcit la syllabe atone suivante, qui devient même plus brève que les syllabes atones précédentes (Di Cristo 1998). Cependant, le pronom clitique *je*, comme dans *dis-je*, n'est jamais accentué, parce qu'à la différence de *le* dans *dis-le*, il ne garde pas le schwa (Di Cristo 1999).

2.2.4 L'accent secondaire non-final

Le français possède également un accent secondaire non-final optionnel. Pour Verluyten (1984),²⁹ le rythme des mots français est basé sur l'alternance de syllabes fortes et faibles de la droite à la gauche du mot, comme dans *éducation*.³⁰ Par conséquent, l'accent secondaire est placé sur l'antépénultième syllabe (Mazaleyrat 1974).³¹

Par contre, d'après Vaissière (1974) et Fónagy (1979),³² l'accent secondaire est

²⁶ Cependant, «l'accent de mot peut en partie survivre dans le groupe, car la désaccentuation des syllabes non finales de groupe rythmique est souvent seulement partielle» (Delattre 1966b: 72). En effet, la force de l'accent de mot dépend du groupe auquel il appartient. Par exemple, dans la phrase «Un marCHAND d'éTOFFES naTIF de PaRIS» (Di Cristo 1998: 197, majuscules originales), la syllabe qui porte l'accent de groupe est *-RIS*, tandis que la force de l'accent de mot des autres syllabes est moins proéminente à l'intérieur du groupe.

²⁷ «Les symboles < > et () indiquent les bornes des mots prosodiques et des pieds métriques, respectivement» (Di Cristo 1999 : 198).

²⁸ L'unité intonative est constituée d'une chaîne de segments tonaux qui forment un patron mélodique cohérent, caractérisé par la présence de tons de frontières, comme l'accent final nucléaire (Di Cristo 1998, 1999).

²⁹ Verluyten P. (1984). «Phonetic reality of linguistic structures: the case of (secondary) stress in French». *Proc ICPbS*, vol. 10, 522-526. Dans Di Cristo (1998).

³⁰ Les syllabes accentuées sont écrites en gras.

³¹ Mazaleyrat J. (1974). *Éléments de métrique française*. Paris, Armand Colin. Dans Di Cristo (1998).

attribué à la première syllabe d'un mot lexical, pour maintenir une cohésion sémantique et syntaxique de la phrase.³³ Par exemple, le syntagme *La majeure partie* pourrait être prononcé «[la MA- | jeure parTIE]» (Di Cristo 1998: 198). L'accent initial rythmique n'est qu'un accent mélodique, puisqu'il ne produit ni augmentation de l'intensité ni allongement remarquable (Di Cristo 1999).³⁴

2.2.5 Le principe de la bipolarisation et de la subordination accentuelle

En suivant l'hypothèse de l'existence d'un accent secondaire initial, pour Di Cristo (1999: 193, gras original) «le mot, qui constitue **l'unité accentuelle virtuelle minimale en français**, est doté dans la représentation sous-jacente d'une proéminence initiale et d'une proéminence finale», qui répond au principe de la bipolarisation, dont dépend l'organisation métrique des mots accentogènes. Toutefois, le schéma métrique est également soumis au principe de subordination accentuelle, «qui attribue à l'élément terminal désigné d'un constituant prosodique un niveau d'accentuation correspondant au rang qu'il occupe dans la représenta-

tion phonologique» (Di Cristo 1999: 193). Grâce à ces deux principes, il est possible de représenter graphiquement le gabarit métrique des mots à travers l'arbre métrique (a) et la grille métrique (b) (fig. 9) (Di Cristo 1999).³⁵

Les lettres *w* et *s* indiquent respective-

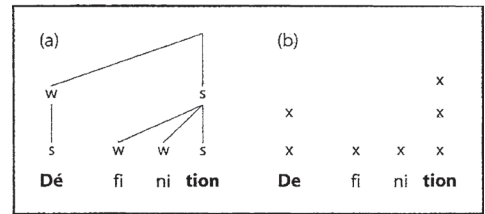


Fig. 9. Arbre métrique (a) et grille métrique (b) du gabarit métrique du mot *Définition* (Di Cristo 1999: 193).

ment les syllabes faibles (*weak*) et fortes (*strong*). Le principe de bipolarisation est donc représenté par la séquence *s w w s*, qui s'oppose au schéma traditionnel basé sur l'alternance (*w s w s*).

Par conséquent, l'accent placé sur la dernière syllabe accentuable d'une unité intonative possède la proéminence la plus élevée de toute l'unité.³⁶ Pour cette raison, il est appelé accent nucléaire et

³² Fónagy I. (1979). «L'accent français: un accent probabilitaire». *Studia Phonetica*, vol. 15, 123-233. Dans Di Cristo (1998).

³³ Cet accent initial secondaire ne doit pas être confondu avec l'accent emphatique, qui a des buts d'intensification (Di Cristo 1998). Par contre, d'après le site *StressTyp2*, le français européen n'a qu'un accent primaire sur la dernière syllabe d'un mot, alors que l'accent secondaire sur la première syllabe d'un mot est une caractéristique typique du français canadien.

³⁴ Cependant, les présentateurs de la radio et de la télévision allongent les syllabes affectées par un accent initial (Di Cristo 1999).

³⁵ Le rythme linguistique peut être représenté par une grille métrique, qui organise hiérarchiquement une séquence d'unités temporelles, pour mettre en évidence la proéminence accentuelle. Les 'x' sur l'axe horizontal indiquent une unité temporelle correspondant à une syllabe, alors que ceux sur l'axe vertical représentent la proéminence accentuelle. Par conséquent, à partir du deuxième niveau, les syllabes fortes à un certain niveau *n* de la grille sont représentées par un 'x' en correspondance de ce niveau, tandis que les syllabes faibles ne sont pas marquées. De ce fait, la syllabe surmontée par plus d'astérisques ou de 'x' est la plus forte (Nespor 1993).

³⁶ En effet, d'après le troisième principe de Schmerling (1976: 86): «Given a sequence of stresses

correspond à l'élément fondateur de l'unité intonative (fig. 10).

2.2.6 L'accent d'insistance

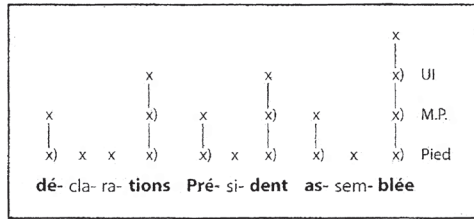


Fig. 10. Représentation par une grille étiquetée du squelette métrique de l'unité intonative «Les déclarations du Président de l'Assemblée» (Di Cristo 1999: 194).

L'accent d'insistance ou emphatique (Di Cristo 1998), de focalisation (Vaisière 2001), émotionnel, s'ajoute à l'accent final sur l'une des deux premières syllabes, mais dans des buts d'intensification (Delattre 1966b).³⁷ Il a la fonction de «mettre en valeur tel ou tel mot, soit en position isolée, soit dans la proposition ou la phrase» (Fouché 1959: LVIII). Il existe deux types d'accent d'insistance: l'affectif et l'intellectif. Le premier peut exprimer approbation, désapprobation, surprise, stupéfaction, plaisir ou colère. Par contre, le deuxième souligne une notion pour

which are equal and greater than other stress within the intonational unit, the last such stress will be more prominent than the others» (cf. Monaghan 1993).

³⁷ Il n'est donc pas à confondre avec l'accent secondaire (Delattre 1966b, Di Cristo 1998). En outre, il faut préciser que quand l'accent d'insistance affecte un mot commençant par une consonne, il se place toujours sur la première syllabe. En revanche, quand il tombe sur un mot à initiale vocalique, «1° on accentue la première consonne du mot ; 2° on accentue la dernière consonne (ou groupe de consonnes) du mot précédent ; 3° on fait précéder la voyelle initiale d'une occlusive laryngale» (Grammont 1963: 146).

la définir, la distinguer ou la caractériser (Marouzeau 1955).³⁸

Par exemple, dans l'exclamation «C'est épouvantable!» (Grammont 1963: 139), l'accent primaire tombe sur *-table*, mais la syllabe *-pou-* reçoit l'accent d'insistance. Comme nous pouvons observer en comparant les figg. 11 et 12,³⁹ la hauteur et l'intensité de la voyelle de la syllabe où

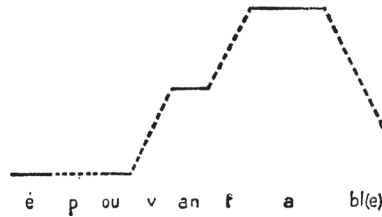


Fig. 11. Mouvement général de la prononciation d'épouvantable sans accent d'insistance (Grammont 1963: 142).

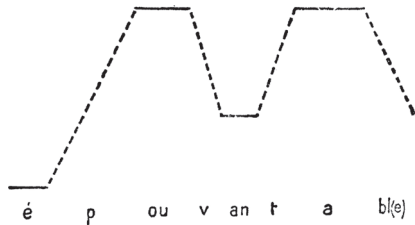


Fig. 12. Mouvement général de la prononciation d'épouvantable avec accent d'insistance (Grammont 1963: 142).

tombe l'accent d'insistance ([u]) sont les mêmes que celles de la voyelle de la syllabe où tombe l'accent primaire ([a]), mais, bien que la durée de [u] augmente considérablement, elle ne double pas celle de [a]. En outre, la durée de la consonne qui précède [u] ([p]) est augmentée, mais

³⁸ Marouzeau M. J. (1955). *Notre langue*, Paris, Delagrave. Dans Fouché (1959).

³⁹ «[L]es lignes pleines correspondent aux voyelles, et les lignes pointillées aux consonnes» (Grammont 1963: 142).

n'arrive pas à la même longueur de [t], la consonne précédant [a]. De leur côté, les syllabes inaccentuées qui entourent *-pou-* baissent de hauteur et d'intensité.

Cependant, il existe deux grandes différences entre l'accent primaire et l'accent d'insistance. En premier lieu, en tant que supplémentaire, l'accent de focalisation ne peut avoir aucune valeur rythmique. Ensuite, «l'accent rythmique ne comporte pas d'allongement consonantique; au contraire, l'accent supplémentaire [...] insiste sur les consonnes et [...] les prolonge» (Grammont 1963: 140-141). En outre, nous pouvons également remarquer que la syllabe portant l'accent d'insistance s'arrête au même niveau que la syllabe qui porte l'accent primaire, mais, puisqu'elle part de plus bas, elle a une proéminence plus élevée. En effet, notre attention est attirée par l'accent d'insistance plutôt que par l'accent primaire.

2.3 Le rythme

«Le rythme de la phrase est constitué [...] par le retour à intervalles sensiblement égaux, des temps marqués, qui sont ici les accents rythmiques. [...] Il faut au moins deux accents rythmiques pour constituer un rythme» (Grammont 1963: 163). En outre, il est fondé sur l'organisation temporelle des unités syllabiques, sur celle des proéminences mélodiques, sur les changements d'intensité, l'intonation et les inflexions de la voix (Malmberg 1968,⁴⁰ Di Cristo et Hirst 1993).

2.3.1 Les contraintes rythmiques

Parmi les contraintes régissant la structure prosodique du français, il faut mettre en évidence la règle des sept syllabes, d'après laquelle dans une séquence de sept syllabes, au moins une devrait être proéminente avec un accent lexical ou secondaire.⁴¹ Ainsi, *Les Présidents de l'Assemblée* sera prononcé avec deux syllabes proéminentes: *Pré-* et *-blée*. (Martin 2012: 59).

Une autre règle fondamentale est l'eurythmie, qui tend à rendre égal «le nombre de syllabes des groupes de même niveau dans la structure prosodique» (Martin 2012: 59). Voilà alors que dans «*Marie aime beaucoup le chocolat noir*» (Martin 2012: 59, italique original), le regroupement prosodique «*[Marie aime beaucoup] [le chocolat noir]*» (Martin 2012: 59, italique original), composé de deux groupes de cinq syllabes chacun, est plus eurythmique que le regroupement syntaxique «*[Marie] [aime beaucoup le chocolat noir]*» (Martin 2012: 59, italique original), dont les deux groupes possèdent deux et huit syllabes respectivement.

En outre, il ne faut pas oublier la règle de collision d'accent. Parfois, la succession de deux lexèmes dans un même nœud de la structure syntaxique cause une collision d'accent (Di Cristo 1999), comme dans *ce que j'aime c'est mon café fort*, où les accents tombent sur deux syllabes voisines: *-fé* et *fort*. Dans ce cas, il peut arriver que l'accent principal du mot responsable de cette collision soit «déplacé vers la gauche sur la syllabe qui est métriquement la plus apte à le recevoir» (Di Cristo 1999: 196). De cette manière, dans l'exemple cité ci-dessus, l'accent de *-fé* reculerait sur *ca-* et

⁴⁰ Malmberg B. (1968). «Le rythme comme phénomène linguistique et phonétique». Dans P. Mounier-Kuhn et J.C. Lafon (dir.). *Les Rythmes*. Lyon, Simepéditions, 35-45. Dans Di Cristo et Hirst (1993).

⁴¹ La valeur sept est tout de même variable et dépend de la vitesse d'énonciation (Martin 2012).

nous aurons: «*ce que j'aime c'est mon café fort*» (Martin 2012: 59, gras, italique et souligné originaux).

Toutefois, si ces unités sont séparées par une pause (Paseloup 1990)⁴² ou qu'elles appartiennent à deux catégories fonctionnelles distinctes, le recul d'accent n'a pas lieu. En effet, «dans la séquence [...] [car la **prosodie**] **organis**(e) la **paROL**(E)] il est permis d'accentuer [...] les syllabes [...] «die» et «or», car elles ne font pas partie de la même unité intonative» (Di Cristo 1999: 195, gras, italique et majuscules originaux).

En revanche, la règle de collision syntaxique empêche de regrouper deux unités prosodiques (groupes accentuels) dont les unités syntaxiques (unités lexicales) appartiennent à des nœuds distincts dans la structure syntaxique. Par exemple, dans «*Marie aime le chocolat noir*» (Martin 2012: 59, italique original), nous ne pouvons pas regrouper de cette manière: «[*Marie aime le*] [*chocolat noir*]» (Martin 2012: 59, italique original).

Une autre contrainte rythmique concerne l'intervalle inter-accentuel et estime qu'au moins une syllabe doit séparer deux accents consécutifs d'une même catégorie fonctionnelle (Barbosa et Bailly 1994),⁴³ comme dans *chanson belle* ou «**comparaison**» (Di Cristo 1999: 195). En outre, dans des syntagmes comme «la **Cantatrice chauv**(e)» (Di Cristo 1999:

195), la contrainte de l'intervalle inter-accentuel confirme le réajustement, parce que la syllabe *-trice*, qui possède l'accent de mot, a été désaccentuée pour éviter une collision accentuelle. De plus, la bipolarisation du syntagme a été vérifiée.

Par contre, des exemples comme «la **commission paritair**(e)» (Di Cristo 1999: 195) impliquent la présence d'une autre règle rythmique, d'après laquelle à l'intérieur de l'intervalle inter-accentuel il peut y avoir jusqu'à cinq syllabes inaccentuées (Fónagy 1980).⁴⁴ En revanche, si plus de cinq syllabes séparent l'accent primaire du secondaire, les locuteurs réalisent un accent intermédiaire. Par exemple, dans le syntagme «sur les **théories** de la **littératur**(e)» (Di Cristo 1999: 197, gras original), l'accent final sur *-tur(e)* et l'accent secondaire sur *thé-* sont séparés par six syllabes. Voilà alors que la syllabe *-ries* est allongée et présente «une forme **réduite** de l'accentuation mélodique» (Di Cristo 1999: 197, gras original).⁴⁵

En outre, la variabilité des schémas métriques cause parfois des ambiguïtés qui créent des calembours, comme les homophones «l'**Émir Abel** [et] les **mirabell**(es)» (Di Cristo 1999: 199, gras original) (/lemi**ra**bell/), qui peuvent être confondus. En effet, dans le premier cas, *l'Émir* et *Abel* représentent deux pieds métriques⁴⁶ d'un même mot prosodique et gardent leurs accents primaires finals.

⁴² Pasdeloup V. (1990). *Modèle de règles rythmiques du français appliqué à la synthèse de la parole*. Thèse de doctorat, Université de Provence. Dans Di Cristo (1999).

⁴³ Barbosa P. & Bailly G. (1994). «Characterization of rhythmic patterns for text-to-speech synthesis». *Speech Communication*, 15, 127-137. Dans Di Cristo (1999).

⁴⁴ Fónagy I. (1980), *ibidem*.

⁴⁵ Ce phénomène est typique des questions (Di Cristo 1998).

⁴⁶ Le pied métrique correspond à la plus petite unité prosodique délimitée par un accent, «l'unité accentuelle minimale [...] (qui domine directement la syllabe)» (Di Cristo 1999: 198).

Par contre, dans le deuxième exemple, *les mi-* appartient au premier pied métrique, alors que *-rabelles* appartient au deuxième. Ici, le mot est perçu comme *mirabelles*, parce que les auditeurs interprètent le premier accent comme un accent secondaire initial. Toutefois, le locuteur peut désambiguïser le contexte en appliquant une structuration accentuelle en deux mots prosodiques: «(l'É**mir**)» «(A**bel**)» (Di Cristo 1999).

Finalement, Martin (2012) définit la planarité, qui interdit le croisement des regroupements prosodiques. Par conséquent, dans «*Pierre le matin est fatigué*» (Martin 2012: 59, italique original), deux regroupements sont possibles: un plus énumératif («[*Pierre*] [*le matin*] [*est fatigué*]») (Martin 2012: 59, italique original) et un plus eurythmique («[*Pierre le matin*] [*est fatigué*]») (Martin 2012: 59, italique original).

2.3.2 Quelques théories sur le rythme du français

D'après Vaissière (1991), le rythme du français contemporain serait en cours d'évolution, puisqu'il consisterait en une combinaison d'une rythmique intensive, associée à l'accent initial et typique des langues germaniques, et d'une rythmique temporelle, liée à l'accent final. En revanche, Di Cristo (1999: 201) soutient que l'accentuation initiale serait plutôt «une complémentarité phonotactique de l'accentuation finale que [...] son antagonique».

En revanche, Vaissière (1991) et Beckham (1992)⁴⁷ estiment que l'accent final du français est *edge-marking* et qu'il

s'agirait donc d'une langue avec des indices démarcatifs de mots et de syntagmes, mais sans accent. Par contre, d'après Di Cristo (1998), en français, les syllabes pleines finales de groupe rythmique sont métriquement fortes et aussi bien l'accent initial que l'accent final sont les têtes métriques des pieds accentuels. En outre, l'accent final, accompagné d'un allongement, constitue la tête métrique du mot prosodique, du syntagme prosodique ou de l'unité intonative et en indique la limite droite. De son côté, l'accent initial signale la frontière gauche des mots et des syntagmes prosodiques.

Finalement, les langues peuvent être classifiées en langues isoaccentuelles (ou *stress-timed*) et isosyllabiques (ou *syllable-timed*). «[T]he label 'stress-timed' is [...] used to refer to languages whose timing seems to be dominated by stress patterns, whereas the label 'syllable-timed' is used to refer to languages whose timing seems to be regulated by segmental time patterns depending on syllabic constraints [...]» (Romano et Mairano 2010: 80-81).

La plupart des savants conviennent que le français est une langue qui tend à l'isosyllabité (Romano et Mairano 2010). Cependant, des études ont démontré que l'isosyllabité, l'alternance parfaite entre syllabes faibles et fortes et les regroupements quadri-syllabiques ne sont pas attestés systématiquement dans la parole spontanée (Di Cristo 2003).

⁴⁷ Beckham M. (1992). «Evidence for speech rhythms across languages». Dans Y. Tohkura,

E. Vatikiotis-Bateson & S. Sagisaka (dir.). *Speech Perception, Production and Linguistics Structure*. Tokyo, IOS Press, 457-463. Dans Di Cristo (1999).

2.4 Quelques caractéristiques prosodiques du français québécois parlé

Quand il s'agit de distinguer un locuteur français québécois d'un européen, la prosodie joue un rôle fondamental (Ménard, Ouellon, Dolbec 1999).

2.4.1 Le français québécois: une variété moins isosyllabique

Romano et Mairano (2010) ont remarqué que le français hexagonal a des valeurs des métriques rythmiques plus propres aux langues isosyllabiques. En revanche, la variante canadienne se place toujours parmi les langues isosyllabiques, mais présente des valeurs qui s'approchent également des celles des langues isoaccentuelles.

2.4.2 Les marqueurs prosodiques

Les marqueurs prosodiques sont des indices nous renseignant sur les caractéristiques physiques, sociales et psychologiques du locuteur. Ceux qui aident à distinguer le français hexagonal du québécois sont la hauteur, les contours et l'intervalle de la fréquence fondamentale des syllabes inaccentuées.

En ce qui concerne la hauteur de la fréquence fondamentale, le français européen se caractérise par des valeurs plus élevées, alors que celles du québécois paraissent moyennement basses. En revanche, le français hexagonal privilégie les contours mélodiques plats, alors que le canadien semble privilégier les descendants. Finalement, l'intervalle de la fréquence fondamentale est réduit en français standard, tandis qu'en français québécois il est plus étendu (Ménard, Ouellon et Dolbec 1999).

2.4.3 Quelques considérations prosodiques sur le discours rapporté

En français québécois, les tendances prosodiques du discours indirect sont différentes de celles du discours direct. Tout d'abord, dans le discours indirect, elles sont plus stables. En effet, comme en français hexagonal (Léandri 1993),⁴⁸ après la montée de la partie citante, il y a une chute dans la partie citée jusqu'à la fin de l'énoncé et les deux parties ne sont pas séparées par une pause silencieuse.

Par contre, dans le discours direct, le profil global est le plus souvent descendant ou plat et lorsqu'il y a une pause silencieuse entre la partie citante et la partie citée, la plupart des transitions⁴⁹ deviennent montantes, comme en français normatif (Léandri 1993).⁵⁰

Finalement, les marqueurs d'attaque tels que *ah*, *bon*, *ben* n'influencent pas la ligne mélodique (Demers 1996).⁵¹

2.4.4 Quelques caractéristiques prosodiques de là

Dans le discours spontané du français québécois, la particule *là* peut être un adverbe ou un ponctuant. Dans le premier cas, *là* a donc un emploi déictique à valeur temporelle ou locative et peut être adjoit au démonstratif, comme dans *ces centres-*

⁴⁸ Léandri S. (1993). «Prosodic aspects of reported speech». Dans D. House et P. Touati (dir.). *ESCA Workshop on Prosody*, n° 41. Lund, Department of Linguistics and Phonetics, Lund University, 152-155. Dans Demers (1996).

⁴⁹ Les transitions représentent les «écarts de F_0 entre la fin du discours citant et le début du discours cité» (Demers 1996: 124).

⁵⁰ Léandri S., *ibidem*.

⁵¹ Cependant, il existe également des différences de registre influençant et modifiant les réalisations des discours rapportés.

là. En revanche, dans le deuxième cas, *là* appartient à la même catégorie que *hein* et *n'est-ce pas*, comme dans la phrase «je le ferais pas plus gratuitement là».⁵²

Quand *là* est un déictique, les quatre syllabes cibles des séquences avec *là* présentent le modèle prosodique $\uparrow\uparrow\downarrow$, tandis que la syllabe du *là* déictique est caractérisée par une intonation et une intensité montantes et une augmentation de durée. En revanche, quand *là* est un ponctuant, le modèle prosodique des quatre syllabes cibles des séquences avec *là* est $\uparrow\downarrow\downarrow$. La syllabe qui précède le *là* ponctuant a une intonation et une intensité montantes et dure davantage. Par contre, la syllabe du *là* ponctuant se distingue par un abaissement d'intonation et d'intensité, alors que sa durée est égale ou supérieure à celle de la syllabe qui la précède. En outre, aussi bien le *là* déictique que le *là* ponctuant sont associables à un intonème continuatif majeur. Néanmoins, le *là* ponctuant partage beaucoup de caractéristiques avec le conclusif mineur et «paraît donc jouir du statut de syntagme autonome» (Demers 1992: V).

2.5 Des considérations prosodiques sur le français parlé à la télévision et à la radio

Le discours des journaux télévisés et des radio-journaux francophones est caractérisé par une prosodie «qui fonctionne «à l'envers» pour capter l'attention du public. [...] Contrairement au parler courant, où la haute fréquence de continuations majeures et mineures permet de classer le français parmi les langues à ton

montant, les professionnels produisent le plus souvent des contours descendants» (Kubarth 2011: 75).

Tout d'abord, en analysant le cas de la chaîne française *France 3*, Vitez (2007: 10) a remarqué que «la fonction fondamentale de l'accent d'insistance, de focaliser la valeur sémantique d'un lexème selon l'attitude émotive ou logique du locuteur», s'est beaucoup affaiblie. En effet, l'accent d'intensité est utilisé mécaniquement sur la première syllabe de l'unité accentuelle, «sans égard à la valeur sémantique de l'unité affectée» (Vitez 2007: 10). Les accents d'insistance syntagmatiques sont donc sémantiquement démotivés et dépourvus de leur valeur focalisatrice. Leur fonction est réduite à celle de point de repère prosodique du début de l'unité accentuelle, ce qui relève de la fonction phatique du discours d'information médiatique (Vitez 2011). En outre, d'après Kubarth (2011), l'accent d'insistance annonce la finalité proche d'un énoncé et accroît la pente du contour descendant de la finalité. Par conséquent, en général, tous ces phénomènes donnent aux auditeurs l'impression que la lecture est hachée, nerveuse et le rythme oxyton du français parlé traditionnel devient baryton.

En ce qui concerne les téléjournaux québécois, «la montée de voix sur les syllabes affectées d'un accent d'insistance est plus importante en situation monologique qu'en situation dialogale» (Émond et Ménard 2010: 11).

En outre, les émotions dans les situations dialogales sont associées à des patrons prosodiques spécifiques. Par exemple, la courbe indiquant la joie est

⁵² L'exemple est tiré de l'épisode *L'entraîneur Stéphane Hamel* de l'émission *Sports 9 Laval*, appartenant au corpus analysé dans le paragraphe 3.

caractérisée par une petite étendue de F_0 et beaucoup de pics. La tristesse aussi a une petite étendue de la fréquence fondamentale, mais les pics sont moins nombreux que ceux de la joie. En revanche, la surprise se distingue pour une petite étendue de F_0 et une montée finale de la voix et de la fréquence fondamentale (cf. les figg. d'Émond, Ménard et Martel 2007).

Boulakia, Mathon et Kamiyama (2010) remarquent que les patrons prosodiques des émotions des commentaires sportifs français sont caractérisés par un registre de voix haut, de brusques variations de F_0 et des accents d'insistance. Ces patrons sont originés par l'excitation du journaliste, mais visent également à attirer l'attention du public et à partager avec lui l'excitation de la compétition.

Cependant, il existe des différences entre les traits prosodiques des différents journaux télévisés. Par exemple, en comparant les journaux télévisés québécois de la CBC de 1970 avec ceux de 2008, Giannini et Pettorino (2010) ont remarqué que l'intervalle tonal est plus ample dans les journaux télévisés contemporains. En effet, la valeur maximale de F_0 augmente pour chacun intervalle tonal à cause de l'emploi syntaxique de l'intonation et des nombreux pics intonatifs.

Finalement, il faut préciser qu'en général, comme témoignent les participants aux sondages de Bouchard et Maurais (2001), au Québec, la langue des télévisions et des stations radio privées est moins soignée que celle de la chaîne publique *Radio-Canada*.

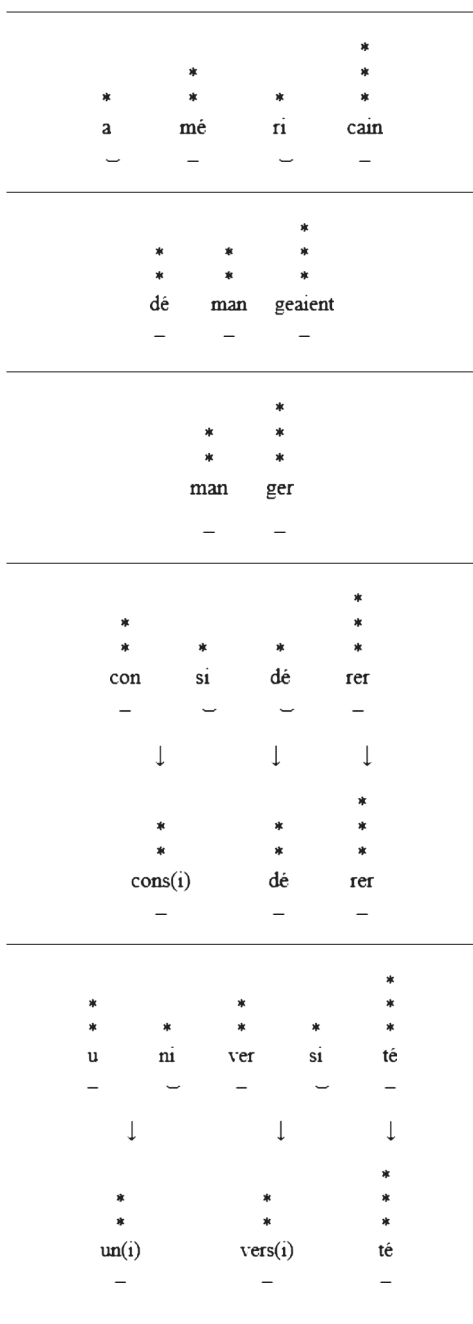


Fig. 13. Grilles métriques du quadrisyllabe américain (OV), du trisyllabe *démangeaient* (OV), du dissyllabe *manger* (NB), du quadrisyllabe *considérer* (MH) et du pentasyllabe *université* (OV).

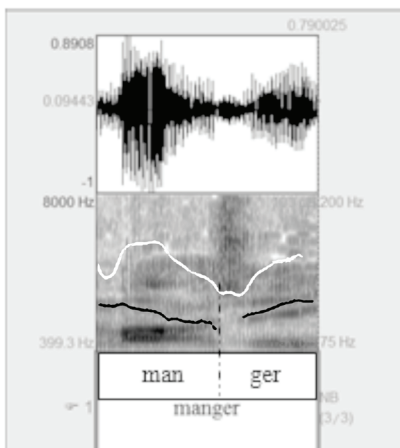
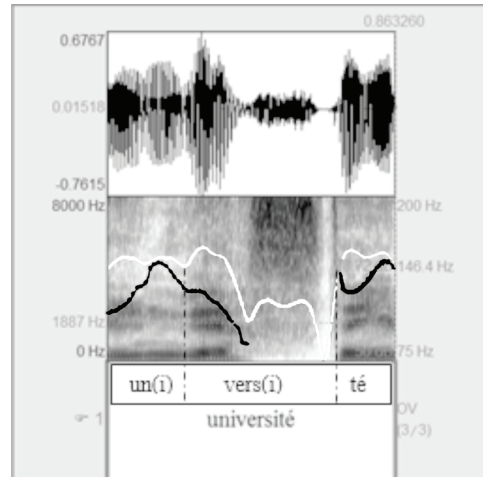
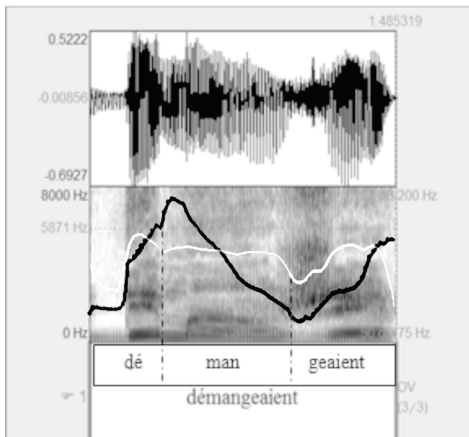
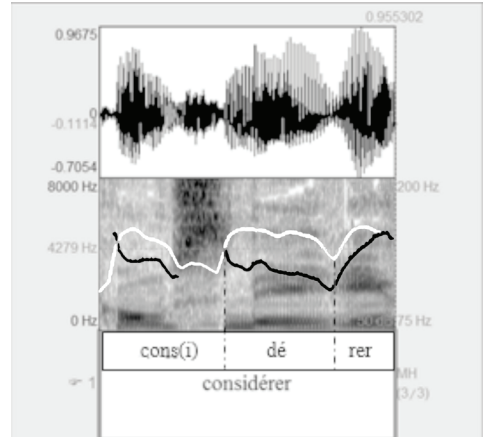
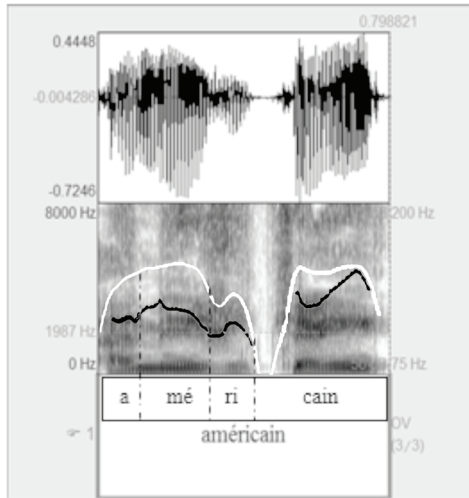


Fig. 14. Oscillogrammes et spectrogrammes avec intensité et F_0 du quadrisyllabe américain (OV), du trisyllabe *démangeaient* (OV), du dissyllabe *manger* (NB), du quadrisyllabe *considérer* (MH) et du pentasyllabe *université* (OV).

3. Étude prosodique d'un corpus d'émissions télévisées et radiophoniques franco-québécoises

À travers l'emploi d'un corpus d'émissions télévisées et radiophoniques de chaînes publiques et privées québécoises, ce paragraphe analyse les schémas accentuels qui se trouvent dans la parole spontanée des médias franco-québécois.

3.1 Le corpus

Le corpus que j'ai établi et que j'ai analysé dans cette étude dure environ 100 minutes et comprend un documentaire de l'émission *La semaine verte*, diffusé par la chaîne télévisée publique *Radio-Canada*, un épisode de la table ronde *Sport 9 Laval* de la chaîne régionale de Laval *TVRL* et un épisode du magazine d'information radiophonique *À la bonne heure* de la radio de l'Université de Montréal *CISM 89.3*.

3.2 La méthode

Tout d'abord, pour étudier ce corpus, j'ai transcrit orthographiquement les épisodes analysés sur un fichier *Microsoft Word*, en suivant le protocole de Romano (2008), inspiré à celui du projet *CLIPS*. Ensuite, j'ai segmenté les épisodes avec le logiciel *ELAN 4.9.4* et j'ai annoté la description des phénomènes prosodiques relevés. Ensuite, j'ai analysé chaque fichier segmenté avec le logiciel *Praat* pour observer les mouvements de la courbe de F_0 (noire dans les graphiques), la durée des syllabes, l'intensité (blanche) et la qualité vocalique, afin de voir si ces corrélés avaient une influence l'un sur l'autre et sur la syllabe suivante.

3.3. Analyse du corpus

Tout d'abord, il faut préciser que certains des mots dont j'ai analysé les patrons

accentuels appartiennent à des schémas à intonation continuative.

3.3.1 Le schéma accentuel des quadrisyllabes réguliers

Contrairement aux théories annonçant une bipolarisation des patrons accentuels du français hexagonal et québécois, l'analyse de ce corpus a démontré que le rythme le plus commun est l'oxytonique, constitué d'un schéma accentuel basé sur l'alternance de syllabes fortes (F ou $\bar{\text{~}}$) et faibles (f ou ~) de droite à gauche.

Un exemple peut être le mot *américain*, appartenant aux échantillons d'Olivier Vinette (OV), animateur de l'émission *À la bonne heure*, dont le patron accentuel est f F f F, comme nous montre sa grille métrique (fig. 13). En effet, en observant son spectrogramme (fig. 14), nous pouvons remarquer un profil mélodique assez spécifique, notamment montant d'*a-* jusqu'à *-mé-*, descendant sur la première syllabe forte (*-mé-*), plus grave sur la faible (*-ri-*) et plus aigu sur la dernière forte (*-cain*), où il atteint le pic le plus élevé, pour redescendre à nouveau. Par conséquent, il ressort que les deux pics de la courbe de F_0 et de celle de l'intensité sont associés aux deux syllabes fortes (la dernière et l'antépénultième), qui sont aussi les plus longues. Finalement, la valeur maximale est associée à *-cain*, qui porte l'accent de groupe et qui est donc la syllabe la plus forte.

3.3.2 Le cliché des trisyllabes

En français normatif, les trisyllabes sont caractérisés par une alternance de syllabes fortes et faibles de droite à gauche (F f F). Naturellement, la dernière syllabe est la

plus forte de toutes, parce qu'elle porte l'accent de groupe.

Cependant, à l'intérieur du corpus, surtout dans les épisodes tirés des chaînes radiophoniques et télévisées privées, j'ai observé que les trisyllabes restructurent leurs schémas en F F F et qu'ils suivent un cliché constant de la courbe de F_0 , qui monte en correspondance de la première syllabe, descend sur la syllabe centrale et remonte vers la troisième syllabe, surtout s'ils sont associés à des allongements et à des diphtongaisons. En outre, dans la plupart des cas, les trois syllabes sont prononcées avec la même énergie et la durée de la syllabe centrale augmente, surtout si elle est associée à des allongements ou à des diphtongues.

En effet, comme nous pouvons observer dans le spectrogramme de *démangeaient* (fig. 14), appartenant au corpus d'OV, la courbe de F_0 monte en correspondance de la première syllabe, mais s'arrête en correspondance de la syllabe *-man-*, où il atteint également le pic le plus élevé. À partir de là, le mouvement mélodique commence à descendre. Finalement, il remonte dans la dernière syllabe, où il rejoint son deuxième pic. En ce qui concerne l'intensité, les pics de la courbe de l'intensité sont presque les mêmes dans les trois syllabes.

En outre, il est intéressant de remarquer que la présence de la diphtongue [ãĩ] allonge la syllabe centrale au point qu'elle raccourcit la syllabe portant l'accent de groupe. Toutes ces considérations nous indiquent que la syllabe centrale aussi est forte et que son schéma métrique est donc F F F (fig. 16).

3.3.3 Les dissyllabes

En français hexagonal, sauf dans des cas d'accent d'insistance, les dissyllabes sont normalement caractérisés par une première syllabe faible suivie d'une syllabe forte, qui porte également l'accent de groupe (f F).

Cependant, dans mon corpus, j'ai observé des dissyllabes se conformant au cliché des trisyllabes et caractérisés par deux syllabes fortes (F F), surtout en présence de diphtongues, d'allongements et de /ɔ/ en syllabe prétonique. En effet, comme nous pouvons observer dans le spectrogramme de *manger* (fig. 14), prononcé par Nicolas Bergeron (NB), nutritionniste interviewé par *Sports 9 Laval*, la courbe de F_0 suit le même mouvement mélodique que les trisyllabes, mais il est comprimé dans les deux syllabes du dissyllabe. Plus précisément, nous pouvons noter qu'en correspondance de la première syllabe, il y a un pic suivi d'un trait descendant qui termine au point le moins élevé de toute la courbe, ce qui avait lieu dans la première et dans la deuxième syllabe des trisyllabes. À partir de ce point, aux environs de la deuxième syllabe, le profil de F_0 commence à monter et atteint son deuxième pic, pour redescendre par la suite, comme il avait lieu dans la troisième syllabe des trisyllabes. La différence entre le point le plus bas de la courbe et son deuxième pic frôle les 3,4 demi-tons à 100 Hz, comme dans la plupart des cas.

En outre, dans les autres échantillons analysés, les deux syllabes sont prononcées avec presque la même énergie, parce qu'elles sont fortes, et la dernière syllabe est aussi la plus longue, vu qu'elle porte l'accent de groupe. En revanche, dans le

cas de *manger*, la première syllabe est même caractérisée par une intensité supérieure à celle de la syllabe suivante et dure 30 ms en plus que *-ger* (250 ms). Cet allongement de la durée de la première syllabe au détriment de la syllabe finale est normalement associé à la présence de diphtongues. Dans le cas de *manger*, l'augmentation de la durée de *man-* est probablement lié à la présence de la diphtongue [ãã] et à l'augmentation de l'intensité. Finalement, cela nous confirme que la syllabe initiale aussi est forte comme la finale et que son schéma métrique est F F, comme nous confirme sa grille métrique (fig. 13).

3.3.4 Les quadrisyllabes et les pentasyllabes irréguliers

En analysant mon corpus, j'ai remarqué que suite à la chute ou à la réduction de la voyelle haute /i/, certains quadrisyllabes et pentasyllabes restructurent leur schéma de proéminence accentuelle et leur profil de F_0 sur le cliché des trisyllabes.

Par exemple, la prononciation [kɔ̃.si.dei.'vɛ] du quadrisyllabe *considérer*, appartenant aux échantillons de Michel Hogue (MH), animateur de l'émission *Sports 9 Laval*, change lorsque le /i/ de la syllabe *-si-* du verbe *considérer* tombe et le /s/ qui reste est donc absorbé par la syllabe forte qui le précède [kɔ̃]. Le verbe est alors prononcé comme un trisyllabe [kɔ̃s.dei.'vɛ] et suit le schéma de proéminence accentuelle F F F des trisyllabes, comme nous l'indique sa grille métrique (fig. 13). Il en va de même pour le pentasyllabe *université* [y.ni.vɛʁ.si.'teɪ], prononcé par OV, dont les /i/ des syllabes faibles *-ni-* et *-si-* s'affaiblissent et donc, ces syllabes s'unissent à la respective syllabe

forte qui précède chacune d'entre elles. De ce fait, le substantif *université* devient donc un trisyllabe [yni.vɛʁs(i).teɪ] avec le patron accentuel F F F, comme le montre sa grille métrique (fig. 13).

Nous pouvons observer dans le spectrogramme de la fig. 14 que le verbe *considérer* présente le même profil de F_0 que les trisyllabes. En effet, dans la première syllabe (*cons(i)-*), le mouvement mélodique monte de manière segmentée vers son premier pic, qui se trouve à la fin de la première syllabe.⁵³ En revanche, la deuxième syllabe est caractérisée par un trait descendant, comme le deuxième trait des courbes de F_0 des trisyllabes, et le profil rejoint le point le plus bas. Finalement, la dernière syllabe se distingue pour son profil montant vers le deuxième pic, qui est également le plus élevé de toute la courbe. En ce qui concerne l'intensité, les trois syllabes sont prononcées avec presque la même énergie. Finalement, les diphtongues des deux premières syllabes augmentent leur durée et font en sorte qu'elles soient les syllabes les plus longues et dépassent donc *-rer*, même si cette syllabe porte l'accent de groupe.

Le profil de F_0 d'*université* est excellent pour décrire la restructuration sur le modèle trisyllabique (fig. 14). En effet, la première syllabe (*un(i)-*) présente un trait convexe montant et descendant comme la première syllabe des trisyllabes. En revanche, dans la deuxième syllabe (*-vers(i)-*), on trouve la partie concave de la courbe de la fréquence fondamentale, comme dans les trisyllabes: elle descend et ensuite,

53. Le verbe *considérer* a un premier trait descendant lié au contexte précédent.

elle commence à remonter, pour atteindre son deuxième sommet dans la syllabe finale. L'intensité de la syllabe initiale (*un(i)-*) est la plus basse, alors que les syllabes prononcées avec plus d'énergie sont la syllabe centrale (*-vers(i)-*) et la finale (*-té*). Finalement, la syllabe centrale est celle qui dure davantage et qui est prononcée avec plus d'énergie, parce que la consonne [ʁ] allonge cette syllabe et raccourcit la finale.

Finalement, tout en considérant que les exemples analysés sont susceptibles d'une variation d'après le locuteur, il est loisible d'affirmer qu'il existe une forte dépendance entre le niveau segmental et le suprasegmental. Les structures métriques se superposent aux conditions d'enchaînement des segments et en même temps, les schémas accentuels semblent dépendre de la présence d'éléments forts et faibles, allongeables et réductibles.

4. Conclusions

La première partie de cet article a illustré les caractéristiques prosodiques du français parlé, en se concentrant également sur celles du discours médiatique. En ce qui concerne l'accent du français, deux théories s'opposent. D'un côté, le français est considéré comme une langue oxytonique, dont l'accent primaire tombe sur la dernière syllabe pleine d'un mot ou d'un groupe accentuel et dont le rythme est basé sur une alternance de syllabes fortes et faibles de droite à gauche. Cependant, le principe de la bipolarisation défend la présence d'un accent secondaire sur la syllabe initiale de la première unité lexicale d'un groupe accentuel et rejette l'alternance entre syllabes fortes et faibles.

En général, le public québécois estime que la langue des chaînes publiques est d'une

qualité supérieure à celle des réseaux privés. En outre, le discours d'information des journaux télévisés et radiophoniques francophones est caractérisé par des contours intonatifs qui semblent être spécifiques et par l'emploi sémantiquement démotivé de l'accent d'insistance sur la première syllabe.

L'analyse du corpus de la deuxième partie de cet article a relevé que la plupart des quadrisyllabes présentent le schéma f F f F, ce qui s'oppose aux études défendant la thèse de la bipolarisation en français. En outre, cette étude nous a confirmé que les présentateurs et les journalistes de *Radio-Canada* ont une prononciation plus soignée. En effet, surtout dans les émissions des chaînes privées, il est ressorti une organisation temporelle des patrons accentuels spécifique du français québécois. D'ailleurs, les trisyllabes suivent un cliché constant de la courbe de F_0 , qui monte, descend et remonte, et restructurent leurs schémas F f F en F F F surtout si dans la syllabe intertonique il y a des diphtongues, [ɔ, ɔ] et des voyelles allongées, qui augmentent également la durée de cette syllabe et raccourcissent la finale non pré-pausale. Finalement, les dissyllabes se conforment au cliché des trisyllabes et il en va de même pour quelques quadrisyllabes et pentasyllabes suite à l'affaiblissement ou à la chute des voyelles hautes par exemple.

Références bibliographiques

Bouchard P. & Maurais J. (2001). «Norme et médias. Les opinions de la population québécoise». *Terminogramme*, n° 97-98, 111-125, [https://www.oqlf.gouv.qc.ca/ressources/bibliotheque/ouvrages/norme_medias_9798_term/terminogramme_media_Bouchard-Maurais.pdf, consulté le 20 décembre 2016].

Boulakia G., Mathon C. & Kamiyama T. (2010). «Analisi prosodica della cronaca in diretta del giornalista sportivo». Dans M. Pettorino, A. Giannini & F.M. Dovetto (dir.), *La comunicazione parlata 3 (Atti del terzo congresso internazionale del Gruppo di Studio sulla Comunicazione Parlata)*, vol. 2. Naples, Università degli Studi di Napoli, 23-44.

Delattre P. (1966a). «Les dix intonations de base du français». *The French Review*, vol. 40, n° 1, 1-14 [https://www.jstor.org/stable/385000?seq=1#page_scan_tab_contents], consulté le 12 janvier 2017].

Delattre P. (1966b). *Studies in French and comparative phonetics: selected papers in French and English*. The Hague, Mouton & co., 65-72, 75-82, 95-137.

Demers M. (1992). *Statut prosodique de la particule discursive là en français québécois*. Mémoire de maîtrise. Chicoutimi, Université du Québec à Chicoutimi [<http://constellation.uqac.ca/1411/>], consulté le 12 janvier 2017].

Demers M. (1996). «Prosodie et syntaxe. Le cas du discours rapporté en français québécois oral spontané». Dans J. Dolbec & M. Ouellet (dir.), *Recherches en phonétique et en phonologie au Québec*, Québec, Centre international de recherche en aménagement linguistique (Université de Laval), 123-140, [<http://files.eric.ed.gov/fulltext/ED403748.pdf>], consulté le 12 janvier 2017].

Di Cristo A. (1998). «Intonation in French». Dans D. Hirst & A. Di Cristo (dir.), *Intonation Systems. A Survey of Twenty Languages*, Cambridge, Cambridge University Press, 195-218.

Di Cristo A. (1999). «Le cadre accentuel du français contemporain: essai de modélisation». *Langues*, vol. 2, n° 3, 184-205.

Di Cristo A. (2003) «De la métrique et du rythme de la parole ordinaire: l'exemple

du français». *Semen*, vol. 16, [<http://semen.revues.org/2944>], consulté le 22 décembre 2016].

Di Cristo A. & Hirst D. (1993). «Rythme syllabique, rythme mélodique et représentation hiérarchique de la prosodie du français». *Travaux de l'Institut de Phonétique d'Aix*, vol. 15, 9-24. Aix-en-Provence, Université de Provence, [https://www.researchgate.net/publication/288192520_Rythme_syllabique_rythme_melodique_et_representation_hierarchique_de_la_prosodie_du_francais], consulté le 12 janvier 2017].

Émond C. & Ménard L. (2010). «Les marques prosodiques des styles de parole dans les téléjournaux québécois». *Communication*, vol. 27, n° 2, [<http://communication.revues.org/3107>], consulté le 20 décembre 2016].

Émond C., Ménard L. & Martel G. (2005). «Une analyse prosodique des téléjournaux québécois». Colloque *Le français parlé dans les médias*, Université de Stockholm, [http://phonetique.uqam.ca/upload/files/Emmond_Menard_Martel_2007.pdf], consulté le 12 janvier 2017].

Fouché P. (1959). *Traité de prononciation française*. Paris, Klincksieck (XXXVII-LXIII).

Garde P. (1968). *L'accent*. Paris, Presses universitaires de France.

Giannini A. & Pettorino M. (2010). «Il parlato dei mass media: analisi multilingue del parlato dei telegiornali». Dans M. Pettorino, A. Giannini & F.M. Dovetto (dir.), *La comunicazione parlata 3 (Atti del terzo congresso internazionale del Gruppo di Studio sulla Comunicazione Parlata)*, vol. 2, Naples, Università degli Studi di Napoli, 71-84.

Grammont M. (1963). *Traité pratique de prononciation française*. Paris, Delagrave (99-114, 139-194).

- Holm C. (1986). «Quatre fonctions de l'accent, avec illustrations empruntées au danois». *La Linguistique*, vol. 22, n° 2. Paris, Presses Universitaires de France pp. 21-41, [<http://www.jstor.org/stable/30248530>, consulté le 19 janvier 2017].
- Kubarth H. (2011). «Accent d'insistance et actualités télévisées». *Grazer Linguistische Studien*, vol. 76, Graz, Herbst, 75-90, [https://www.academia.edu/5925331/Accent_dinsistance_GLS_Druckfassung_3, consulté le 12 janvier 2017].
- Martin P. (2009). *Intonation du français*. Paris, Armand Colin, 13-20, 32-36, 85-191.
- Martin P. (2012). «(Ré)ajustements théoriques. Souveraineté-association en linguistique: l'exemple de l'intonation et de la (macro)syntaxe». Dans R. Druetta (dir.), *Claire Blanche-Benveniste. La linguistique à l'école de l'oral*, Sylvains les Moulins, Gerflint, 57-63.
- Ménard L., Ouellon C. & Dolbec J. (1999). «Prosodic markers of regional group membership: the case of the French of Quebec versus France». *Proceedings of the 14th International Congress of Phonetic Sciences*, San Francisco, 1601-1604.
- Monaghan A.I.C. (1993). «What Determines Accentuation? A Reply to Cruttenden & Faber». *Journal of Pragmatics*, 19, 559-584.
- Nespor M. (1993). *Fonologia*. Bologne, Il Mulino.
- Romano A. & Mairano P. (2010). «Speech rhythm measuring and modelling: pointing out multi-layer and multiparameter assessments». Dans M. Russo (dir.), *Prosodic Universals. Comparative Studies in Rhythmic Modeling and Rhythm Typology*, Rome, Aracne, 79-116.
- Rossi M. (1980) «Vers une théorie de l'intonation». Dans M. Rossi, A. Di Cristo, D. Hirst, P. Martin & Y. Nishinuma (dir.), *L'intonation de l'acoustique à la sémantique*, Paris, Klincksieck, 179-233.
- Rossi M., Hirst D. & Di Cristo A. (1980). «Continuation et question». Dans M. Rossi, A. Di Cristo, D. Hirst, P. Martin & Y. Nishinuma (dir.), *L'intonation de l'acoustique à la sémantique*, Paris, Klincksieck, 149-177.
- Vaissière J. (1974). «On French prosody». *Quarterly Progress Report* (Research Laboratory of Electronics. Massachusetts Institute of Technology), vol. 114, 212-223, [<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00363971>, consulté le 22 décembre 2016].
- Vaissière J. (1991). «Rhythm, accentuation and final lengthening in French». Dans J. Sundberg, L. Nord et R. Carlson (dir.), *Music, Language, Speech and Brain*, Londres, Macmillan Press, 108-120, [<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00363980>, consulté le 22 décembre 2016].
- Vaissière J. (2001). «Changements de sons et changements prosodiques: du latin au français». *Revue Parole*, 17/18/19, *Parole spontanée* II, 53-88, [<http://www.personnels.univ-paris3.fr/users/vaissier/pub/ARTICLES/2001.pdf>, consulté le 13 janvier 2017].
- Vitez P. (2007). «La focalisation pragmatilisée dans le discours télévisuel français». *Actes de Colloques du Québec. Les mises-en-scène du discours médiatique*, Université Laval, [http://www.com.ulaval.ca/fileadmin/contenu/docs_pdf/groupes_recherche_pdf/Lab-O/Vitez.pdf, consulté le 10 janvier 2017].

Sitographie

- CLIPS: [<http://www.clips.unina.it/it/>] [Consulté le 13 février 2017].
- StressTyp2*: [<http://st2.ullet.net/>] [Consulté le 21 janvier 2017].